

Pays	Centenaires		total des nombres absolus	proportion pour 1 million de la populat.
	hommes	femmes		
Hongrie (1920)	31	72	103	12·9
Japon (1918)	7,538	6,137	13,735	242·4
Républiques Sud-africaines (1921)	4	3	7	4·6
Brésil (1920)	2,597	4,127	6,724	219·5
Canada (1921)	90	93	183	20·8
Colombie (1918)	722	1,157	1,879	329·8
Cuba (1919)	331	331	662	229·1
Guatemala (1921)	528	406	934	465·4
Etats-Unis (1921)	1,561	2,706	4,267	40·4

Les chiffres du tableau ci-dessus font connaître que le nombre le plus élevé de centenaires revient à la Guatémala, où la proportion des centenaires pour 1 million de la population s'élève au nombre de 465·4. La Bulgarie occupe la deuxième place avec 446·0 centenaires pour 1 million de la population. Viennent après les pays suivants: Colombie (329·8), Japon (242·4), Cuba (229·1), Brésil (219·5), Lettonie (138·2), Portugal (69·3). Les recensements effectués en Autriche, en Angleterre et en Islande n'indiquent aucun centenaire. Le plus petit nombre de centenaires est fourni par la Tchécoslovaquie (0·6), la Suisse (0·8), l'Allemagne (1·4), la Finlande (1·5), la Hollande (1·6), la Belgique (2·4). La comparaison de ces chiffres n'écarte pas le soupçon que les nombres trop élevés se référant au premier groupe de pays ne soient, à un haut degré, le résultat d'erreurs dans l'établissement statistique de l'âge, d'autant plus qu'ils se rapportent à des pays dont la population ne se trouve pas à un degré de culture suffisamment développée. Pour ces raisons, il est des centenaires qui ne savent pas exactement leur âge. L'expérience statistique a établi d'ailleurs que les vieillards ont cette coquetterie sénile de se faire passer pour plus âgés qu'ils ne le sont en réalité et que cette coquetterie se trouve en dépendance du niveau culturel de la population.

### III. L'enquête relative aux centenaires.

Vu ces considérations, c'est depuis longtemps déjà qu'on cherchait les moyens propres à établir l'âge autant que possible exact des vieillards. Pour la réalisation de cette tâche, on recommandait les enquêtes faites par des commissions spéciales qui, en visitant toutes les personnes indiquées par le recensement comme centenaires et en interrogeant en détail ces derniers et leurs proches, puissent déterminer le plus exactement possible leur âge. Ce procédé a été employé par *Georg v. Mayr* en sa qualité de directeur de la Statistique officielle de Bavière à l'occasion du recensement de la ville de Munich en 1867. Il a été employé aussi en Prusse antérieurement à cette dernière année. Dernièrement cette méthode fut appliquée en Italie en connexion avec le recensement de 1921. En vue d'écarter les grandes erreurs dans l'âge des centenaires, qui sont dues à ce que ces derniers ne connaissent pas souvent eux-mêmes

leur âge exact ou bien sont portés à se faire passer pour plus âgés qu'il ne le sont en réalité, l'Institut Central de Statistique d'Italie avait entrepris une enquête sur toutes les personnes désignées par le recensement comme étant âgées de plus de 100 ans. Les renseignements y relatifs furent recueillis au moyen d'un formulaire comprenant les questions suivantes: année et mois de la naissance, lieu de naissance, état civil, degré d'instruction (sait-il lire?), profession, situation sociale; si la personne est décédée dans la période des mois de décembre 1921 et août 1926, indiquer la date et les causes de décès; si la personne est mariée ou veuve, indiquer la date du mariage ou des mariages dans le cas où le centenaire s'était remarié plusieurs fois; la date de naissance de l'époux ou de l'épouse, ou si la personne est veuve, la date de naissance et de décès de l'époux ou de l'épouse; le nombre des enfants, l'année de naissance ou de décès des enfants vivants ou morts; le nombre des frères ou des soeurs du centenaire, leur âge (au jour du décès — pour les morts; au mois d'août 1926 — pour les vivants); l'âge au jour du décès du père et de la mère du centenaire, situation sociale du père du centenaire (riche ou pauvre), traits caractéristiques du centenaire: taille, couleur des cheveux, couleur des yeux, traits physiques, force, maladies, accidents, caractéristique intellectuelle, sociale et morale du centenaire (culture, conduite, moral, professions exercées, participation aux guerres, inclination à voyager, à mener une vie nomade ou sédentaire, etc.; nourriture, emploi du tabac, des boissons spiritueuses).

Les résultats de cette enquête ont été très édifiants: tandis qu'on avait constaté, lors du recensement de la population, 256 centenaires dont 82 hommes et 174 femmes, l'enquête n'a pu établir avec une certitude possible que 51 centenaires, dont 13 hommes et 38 femmes, ce qui fait ressortir les grosses erreurs admises dans l'établissement de l'âge de la population en général et de l'âge des centenaires en particulier.

On connaît une autre investigation sur les vieillards qui a trouvé place aux Etats Unis, à Baltimore. *Raymond Pearl* de la Johns Hopkins University<sup>1)</sup> en établissant, selon les informations des journaux, le nombre des personnes âgées de plus de 90 ans, avait recueilli des renseignements détaillés concernant ces dernières à l'aide d'un questionnaire spécial envoyé par la poste à chacune de ces personnes. De cette manière Pearl avait réussi à réunir des données sur 51 vieillards âgés de plus de 90 ans, dont 27 hommes et 24 femmes; les vieillards âgés de 100 ans et au-dessus sont au nombre de 7

<sup>1)</sup> Papers from the Department of Biometry and Vital Statistics, School of Hygiene and Public Health, John Hopkins University, № 94, Chikago, 1924.